



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

Institut de droit
et d'économie de Melun

Adresse postale : 19 rue du château – 77000 MELUN
Service de la Scolarité @ : scolarite-melun@u-paris2.fr
Adresse de localisation : rue du Franc Mûrier (site Abélard/Courtille)
77000 MELUN Tél : 01 64 83 59 31/26

DISPENSE D'ASSIDUITE

Art. 20 du règlement des études et des examens.

La dispense d'assiduité concerne TOUS les TD et ateliers de professionnalisation.

Demande à déposer ou à envoyer au service Scolarité
le plus tôt possible (**dernier délai: le 19 novembre 2018**)

ATTENTION : ce régime d'études n'est pas autorisé pour les étudiants boursiers.

Nom :

(de jeune fille pour les femmes mariées)

Prénom :

Téléphone et/ou adresse électronique :

N° de matricule :

Diplôme préparé en 2018-2019 :

➤ DISPENSES PREVUES DANS LE REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS :

Activité professionnelle

- Contrat de travail couvrant l'année universitaire avec un minimum de 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Enfants à charge

- Photocopie du livret de famille.

Handicap ou trouble de la santé invalidant

- Avis médical du SIUMPPS exclusivement.

Sportif de haut niveau

- Attestation du directeur du Service des sports.

➤ AUTRES MOTIFS

Indiquer clairement le motif et fournir les pièces justificatives :

.....
.....

Joindre obligatoirement les justificatifs en fonction de votre situation et une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse.

Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis pour toutes les matières de l'année d'études au seul régime de l'examen terminal.

Melun, le

Signature